

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le JEUDI 11 DECEMBRE 2014

Heure de début de séance : 17 h 30

Heure de fin de séance : 18 h 25

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Franck OURTAL	Proviseur
Secrétaire de séance	Gérard BERTHIE-DONNADIEU	Professeur

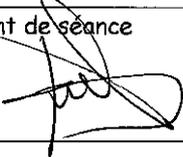
Nombre de membres présents : 20

Quorum : 15

Le procès-verbal de la séance du précédent CA réuni le 13/11/14

est approuvé est refusé 

CHAPITRE	Nature des questions traitées	Observations
I	AFFAIRES FINANCIERES Budget 2015	
II	ACTION EDUCATRICE	
III	FONCTIONNEMENT Renouvellement contrat Bio Energie Lozère	
IV	AUTRES Questions diverses	

Signature du Président de séance 	Signature du secrétaire de séance 
---	---

Transmis au Rectorat le 17/12/14	Transmis à la Région Le 17/12/14
-------------------------------------	-------------------------------------

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du JEUDI 11 DECEMBRE 2014

sous la présidence de : M. Franck OURTAL

MEMBRES		Présents	Absents	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>				
Chef d'établissement : Franck OURTAL		X		
Proviseure-Adjointe : Brigitte GALTIER		X		
Gestionnaire : Valérie VINCENT		X		
Conseiller Principal d'Education : Nathalie CHANARD		X		
Chef de travaux : Abdelaziz DOULA		X		
<b>PERSONNALITES</b>				
de la Région :	Nelly FRONTANAU		X	
	Anne-Marie VENDEVILLE			X
de la Commune	Nathalie GOGUILLON		X	
du Groupement de Communes	Virginie SORTAIS		X	
<b>REPRESENTANT ELUS DES PERSONNELS</b>				
<b>au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</b>				
1 - Naïma GUERNINE	Professeur	X		
2 - Jean-François CHANARD	Professeur		X	
3 - Simon ELOMBO	Professeur	X		
4 - Gérard BERTHIE-DONNADIEU	Professeur suppléant	X		
5 - Flor GARCIA CABROLIE	Professeur	X		
6 - Vincent CLAVEL	Professeur	X		
7 - Claire COTTIER	Professeur	X		
<b>au titre des Personnels ATOSS et de Santé</b>				
1 - Marc FUENTES	Infirmière	X		
2 - Marcel CHAZAL	ATPE	X		
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES</b>				
<b>au titre des Parents</b>				
1 - Jean-Marc BALOIS		X		
2 - Fadila RAHOU	suppléante	X		
3 - Jean-Samuel WIENIN		X		
4 - Sakina SALHI		X		
5 - Jean-Luc MORATA			X	
<b>au titre des Elèves</b>				
1 - Jonas CHARLES			X	
2 - Marjorie MIZZI		X		
3 - Thomas RANC		X		
4 - Manon CHERVILLE				X
5 - Loris IMBERT	Suppléant	X		



Le budget est établi selon la nomenclature suivante : « Domaines » et « Activités » en dépenses qui retracent selon un principe de précision croissante l'exécution du budget. Ils sont libres de création par l'EPL.

Activité commence par 0,1 ou 2, construits pour faciliter le suivi de gestion (par section, par type d'enseignement, par projet ...) et ils sont obligatoires en dépenses mais facultatifs en recettes.

La nomenclature peut être imposée, pour faciliter la gestion et le compte rendu (cas des opérations particulières : variations de stocks, fin d'exercice ; ou des dépenses sur crédits d'Etat).

*La section des opérations en capital*

## BUDGET 2015 du LYCEE

**Un budget d' 1 267 643.95 €, une baisse de 1.49 %**

En cause : la baisse de la dotation de fonctionnement de 38 890 €. Deux phénomènes se cumulent, dans un contexte de baisse des dotations aux collectivités. L'un s'entend et nous avons d'ailleurs soulevé le problème au vue des résultats lors du Conseil d'administration sur le Compte financier :

Rappel :

La Région a mis en place des modalités permettant d'optimiser le calcul de la dotation en effectuant un abattement pour les lycées cumulant des excédents importants. Ainsi un pourcentage de réduction de la dotation est désormais appliqué en fonction du nombre de jour d'autonomie. Considérant que le lycée Prévert avait une marge de 70 jours, l'abattement est de 10 % (la norme : 60 jours). Pour le lycée, c'est environ 30 000 € de perte.

Second point : un travail de refonte de la grille de calcul, visant à « recentrer la DAF sur les missions fondamentales de la Région » : hébergement, restauration, accueil, maintenance et entretien général. Justifié aussi par le fait qu'il « a été remarqué qu'une bonne partie des dotations sont affectées par les lycées sur les Activités Pédagogiques » et la Vie de l'élève » afin d'engager des dépenses pédagogiques dont la responsabilité incombe toujours à l'état ».

### I. Les services généraux

**A. Service Administration et logistique : une baisse de 5.25 %**

316 009.15 €, 64.35 % des dépenses des services généraux.

Sont imputées dans ce service les dépenses et les recettes liées à la viabilisation, au fonctionnement et à l'entretien général du lycée.

Répartition des dépenses : celles de viabilisation représente un peu plus de 41 % des dépenses, les travaux et contrats obligatoires un peu plus de 28% et les frais de fonctionnement un peu plus de 25 %.

Les opérations de sorties d'inventaires des immobilisations, d'amortissements, de provisions ainsi que les reprises des dotations sont aussi imputées sur ce service : une ligne d'amortissements en dépenses de 12 323.62 € et une ligne de neutralisation de 4 266.41 € en recette (la différence est notre amortissement réel ou bien acquis sur fonds propres).

Recettes : 74.50 % des recettes proviennent de la dotation de fonctionnement du Conseil Régional (montant de 235 527 €) et le restant de reversements, notamment du service de restauration et d'hébergement.

Calcul du reversement des charges communes (part des dépenses de fonctionnement général de l'établissement - dont celles de chauffage, d'éclairage, de fluides, d'entretien courant - revenant à la restauration et à l'internat.) : calcul fixé par le conseil régional Languedoc Roussillon lors de sa séance du 17 octobre 2014, prélèvement de 18 % des frais de demi-pension, 32 % des frais d'internat, maintien de la participation des personnels aux charges générales à 18 %.

#### **B. Service Activité Pédagogique : baisse d'un peu plus de 4.85 %**

162 234.00 €, 33 % des dépenses du service général.

Sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'enseignement initial (réussite de l'élève), aux stages et périodes de formation en entreprises, aux voyages scolaires et aux sorties pédagogiques.

#### Répartition des dépenses principales par domaine :

Réussite des élèves (englobe les crédits pédagogiques, le CDI, les différents pôles, CACES...) : 32.97 %

Ouverture Internationale : + de 48 %

Usage du numérique et photocopieurs : environ 12.60 %

Transport divers : +6.16 %

Concordance des domaines avec le projet d'établissement en ce qui concerne les dépenses.

Recettes : un peu plus de 41.60 % des recettes proviennent du Conseil Régional (dotation de fonctionnement 29.34 %, subventions ciblées), un peu plus de 44.90 % des usagers (familles lors des voyages), et environ 6.30% du Ministère de l'Education Nationale. Le restant provient de la collecte de la taxe d'apprentissage.

#### **C. Service Vie de l'élève / 12 730 €, en baisse.**

Sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'amélioration de la vie des élèves, aux actions visant la santé et la citoyenneté et aux actions mises en oeuvre à l'initiative des élèves, aux diverses aides sociales, à l'exception des bourses nationales. La baisse est essentiellement due au transfert des crédits infirmerie au service ALO, puisque ce sont des crédits de fonctionnement (en faveur des élèves). Les fonds sociaux se maintiennent.

## II. Les services spéciaux

Le service spécial constitue un regroupement d'opérations relatives à une activité particulière de l'établissement, dotée d'un budget propre limité à la section de fonctionnement, pour la distinguer des autres activités exercées à titre principal par l'établissement.

Le service spécial dispose d'un budget composé d'un ensemble de lignes de recettes et d'un ensemble de lignes de dépenses. Le service spécial doit couvrir ses charges par ses produits. Ainsi le service spécial doté de ressources spécifiques ou affectées ne peut avoir un montant de recettes nettes différent de celui des dépenses nettes.

- **Service Bourses Nationales** : c'est un service spécial sans réserves et un service spécial prédéfini. 350 000 €. 100% des recettes proviennent du Ministère de l'Education Nationale.
- **Service Restauration et hébergement**. Service spécial qui assure la vente de prestations contre des participations forfaitaires ou fixes (DP au ticket, vente de la cafétéria). Il peut comptabiliser des recettes nettes différentes des dépenses nettes. Service dit d'opportunité.

Service en augmentation : +2.15 % / 426 670.80 €

Répartition des dépenses : 58.38 % des dépenses sont de type alimentaire, 31.93 % des reversements obligatoires et 9.67 % des charges de fonctionnement spécifiques à la restauration et l'internat. Le changement le plus important, c'est l'augmentation du reversement à la collectivité territoriale. Jusqu'à présent, le lycée importait son plat principal, le montant de la participation des familles aux charges de personnel s'élevait à 10%. Depuis le 20 septembre, le lycée produit entièrement ses repas. Désormais, le montant concernant la participation des familles aux charges de personnel est de 22.5%.

Concernant les recettes : 100 % de ressources propres, celles des usagers.

Délibération du 17 octobre 2014 du Conseil Régional Languedoc-Roussillon concernant les tarifs 2015 de la restauration :

Pas de changement dans la tarification 2015 : forfait annuel de 1300 € pour l'internat, 520 € pour la demi-pension 5 jours, 416 € pour la demi-pension 4 jours. Pour l'élève demi-pensionnaire au ticket ou externe, le repas reste à 4 €. Tarif qui n'a pas évolué depuis l'ouverture du Lycée.

Tarif d'un repas pour les commensaux : 2.65 € pour les commensaux de catégorie C, 4.20 € pour ceux de catégorie B et 5.40 € pour ceux de catégorie A. Le tarif est de 8.80 € pour les personnes extérieures.

## SECTION des OPERATIONS EN CAPITAL

Pas prévu sur le budget 2015...

### Répartition des RECETTES sur l'ensemble du budget

Etat : 29.27 % en raison du paiement des bourses nationales.

Conseil Régional : 23.91 % avec une dotation de fonctionnement de 283 127 €.

Participation des usagers : 44.83 % (restauration, voyages...)

Autres : 1.99 % (autres collectivités, taxe d'apprentissage)

### Répartition des DEPENSES sur l'ensemble du budget

Dépenses de type pédagogique : 13.02 %

Dépenses de Fonctionnement (service général et restauration) : 28.18 %

Dépenses de type social : 28.40 %

Dépenses de restauration : 30.40 %

Dernier point : dans le cadre de la RCBC, il nous est demandé de restituer le nombre d'équivalent temps plein travaillé (ETPT) et la masse salariale. Le rectorat nous a fourni cet élément. Pour l'année 2013, la masse salariale (personnel d'Etat + Assistants d'Education) s'est élevée pour le Lycée Prévert à 8 518 052.93 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

## **VOTE**

18 VOTANTS    18 POUR    0 ABSTENTION    0 CONTRE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du : JEUDI 11 DECEMBRE 2014**

**CHAPITRE : III**

**QUESTION TRAITÉE : RENOUVELLEMENT CONTRAT BIO ENERGIE LOZERE**

Le Chef d'Etablissement est autorisé à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise Bio Énergie Lozère suite au renouvellement du marché concernant la fourniture de combustibles BOIS pour la chaufferie bois du lycée. Le prix de la tonne est de 82 € HT.

**VOTE**

18 VOTANTS    17 POUR    1 ABSTENTION    0 CONTRE

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : JEUDI 11 DECEMBRE 2014

CHAPITRE : IV

QUESTION TRAITÉE : QUESTIONS DIVERSES

### FONCTIONNEMENT DE LA SALLE D'ETUDE

Madame Chanard explique que la salle est ouverte de 7h30 à 18h30 .Tous les élèves sont accueillis y compris les exclus de cours et les élèves mis en retenue.

Deux autres salles vont être ouvertes en autonomie. Elles se situent près du local de distribution des livres de la région. Leur capacité est de 32 élèves.

Depuis deux semaines, le foyer est ouvert entre 11 h 30 et 13 h 15 avec possibilité de se restaurer. Des tables et des chaises sont à disposition des élèves.

### TRAITEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION EN CAS D'ABSENCE DE PROFESSEUR

Les parents d'élèves demandent que soit spécifiée la raison de l'absence d'un professeur lorsque celui-ci est absent. Le chef de travaux M. Doula affirme que cela ne peut être possible car ces informations relèvent de l'ordre privé.

### POSSIBILITE D'ORGANISER OFFICIELLEMENT LA DUPLICATION DES COURS MANQUES PAR LES ELEVES MALADES

IL est apparu qu'il devient difficile de récupérer les cours car les camarades de classe hésitent à les prêter. La solution est de s'adresser directement au professeur.